



- Partie destinée au secrétariat de l'association -

P.F.D.U.A. (Protection Féline des Ulis et Alentours)
Association Loi 1901

Formulaire de DONNS*

- Je souhaite offrir une stérilisation (80 €)
 Je souhaite participer aux soins d'un chat (100 €)
 Autre don €

* : Pour tout versement effectué au profit de l'association, vous recevrez un reçu fiscal vous donnant droit à une réduction d'impôts égale à 66% de votre contribution prise dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Tous nos reçus fiscaux sont envoyés pendant la première quinzaine d'avril de l'année qui suit l'émission de vos versements afin de vous permettre de les intégrer à votre déclaration d'impôts.

Mme, M. **NOM (en majuscules)** :

Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Téléphone fixe : **Portable** :

E-mail :

Règlement par :

Chèque Espèces Autres. Précisez :

Date : / /

Signature :

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à :

P.F.D.U.A. - Service Vie Associative 2, Avenue d'Alsace 91940 Les Ulis



- Partie à conserver par le donateur -

Information sur l'adhésion à la P.F.D.U.A
(Protection Féline des Ulis et Alentours)
Association Loi 1901

Association loi 1901

1- Choisir de devenir adhérent : vos avantages

Être adhérent P.F.D.U.A., c'est l'assurance pour vous :

- De rester informé de l'actualité de l'Association (si vous disposez d'une adresse électronique)
- De pouvoir participer à nos Assemblées Générales et d'avoir le droit d'y voter.
- De pouvoir trouver conseils et appuis en cas de besoin auprès de notre équipe.

2- Comment sera gérée votre adhésion ?

- L'adhésion est valable du **1^{er} septembre** de chaque année au **31 août de l'année suivante**. Elle implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association.
- Elle est renouvelable chaque année par le versement d'une cotisation de base et vous pouvez la compléter par un don si vous le souhaitez.
Pour tout versement effectué au profit de l'association, **vous recevrez un reçu fiscal** vous donnant droit à une réduction d'impôts égale à 66% de votre contribution prise dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Tous nos reçus fiscaux sont envoyés pendant la première quinzaine d'avril de l'année qui suit l'émission de vos versements afin de vous permettre de les intégrer à votre déclaration d'impôts.
- Les informations personnelles que nous vous demandons sont nécessaires pour valider votre adhésion et sont traitées informatiquement par notre secrétariat.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez donc d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
- Nous nous engageons à ne transmettre aucun fichier adhérent à qui que ce soit.

3- Que deviennent les fonds ainsi récoltés ?

Ils sont intégralement destinés à l'entretien des animaux ainsi qu'aux soins qu'ils nécessitent. Adhérer à notre association c'est donc l'aider à toujours améliorer son action et à développer son rayonnement tout en participant à la défense de la cause animale.

P.F.D.U.A. - Service Vie Associative 2, Avenue d'Alsace 91940 Les Ulis

pfdua91@gmail.com

<http://www.pfdua.org>

Tél : 07 82 29 65 68

SIRET : 503- 511-818 00026